

SSIAP 3

Chef de service des services de sécurité incendie et assistance à personne

PUBLIC : Futur chef de service incendie en ERP (Etablissement recevant du public) ou IGH (Immeuble de grande hauteur)

PRE REQUIS : Etre titulaire de l'ERP2, de l'IGH2 ou du SSIAP2 et avoir exercé ces fonctions pendant au moins 3 ans ou être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV de l'éducation nationale. Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. (Certificat médical moins de trois mois). Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes: AFPS, PSC 1 de moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité.

OBJECTIF : Acquérir les connaissances nécessaires pour :

- Diriger le service assurant la sécurité des personnes et des biens dans un IGH ou un ERP
- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

METHODES PEDAGOGIQUES :

Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique
Evaluation continue du stagiaire

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Vidéoprojecteur, diaporamas, support de cours, vidéos et support numérique contenant la réglementation.

VALIDATION DE LA FORMATION :

Examen : QCM + étude de cas sur plans + entretien avec le jury

DUREE : 216 heures + examen

PROGRAMME :

- Le feu et ses conséquence : le phénomène, le comportement du feu, la mise en œuvre des moyens d'extinction
- La sécurité incendie et les bâtiments : matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse.
- La réglementation incendie : organisation générale, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, accessibilité des personnes handicapées.
- Gestion des risques : analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs.
- Conseils au chef d'établissement : information de la hiérarchie, veille réglementaire
- Relations avec les commissions de sécurité : les différentes commissions et leurs missions, les documents à transmettre.
- Management de l'équipe de sécurité : organisation du service, encadrement, responsabilité civile et pénale.
- Budget du service sécurité : suivi budgétaire, investissements, suivi des contrats de maintenance.